



Collège en Démarche de Labellisation E3D

publié le 15/11/2019

Descriptif :

Les éco-délégués sont les ambassadeurs indispensables des démarches éco-citoyennes amorcées par les établissements scolaires, en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire. Suite à la circulaire du Ministère de l'Éducation nationale N°2015-018 de février 2015, de plus en plus d'établissements scolaires mettent en place des comités en interne intégrant des éco-délégués.

La démarche « E3D »

S'appuyant sur des approches transversales, la démarche « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Dans la dynamique de généralisation de l'éducation au développement durable, la labellisation « E3D » est attribuée aux établissements d'enseignement scolaire qui entrent dans une démarche globale de développement durable.

Les objectifs visés à travers la labellisation « E3D » sont :

- mettre en valeur les projets EDD déjà existants en les appuyant sur une vraie politique d'établissement ;
- développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux.

Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur une continuité entre les 4 modalités suivantes :

- Enseignements
- Vie scolaire
- Gestion et maintenance de la structure
- Ouverture sur l'extérieur par le partenariat

La démarche « E3D » peut se conjuguer avec les éducations transversales, comme l'éducation à la santé, l'éducation à la responsabilité, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle.

Obtenir le label « E3D »

Cette démarche peut désormais faire l'objet d'une labellisation nationale, parfaitement compatible avec d'autres démarches du même ordre pouvant être portées par les académies ou les partenaires.

Le label « E3D » permet d'associer toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires engagés dans la démarche, notamment les collectivités territoriales.

La réussite de cette démarche sur la durée dans un établissement d'enseignement implique que le projet pédagogique initial puisse s'élargir progressivement à l'ensemble de la communauté éducative.

L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques. Un comité académique étudie les dossiers soumis.

Cette éducation transversale s'inscrit dans le contexte des politiques internationales et nationales de transition écologique et de développement durable.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.